

LETRE DEPARTEMENTALE DIRECTION D'ECOLE n°3

REFERENT DEPARTEMENTAL- REVALORISATION DE REMUNERATION ET PACTE- PROJET « NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE » : FICHE AIDE DIRECTEURS - COMMISSION D'APPEL MAINTIENS- RETOUR SUR LES EVALUATIONS D'ECOLES

UN REFERENT DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS A LA RENTREE 2023 :

Le référent directrices et directeurs d'école est chargé de les accompagner dans l'exercice de leurs missions. Il répond à leur questionnement, notamment en lien avec la vie de l'école, les relations avec les parents d'élèves, le travail d'équipe, le partenariat avec les collectivités, le bien-être au travail, la promotion des valeurs de la république, l'inclusion scolaire et plus généralement les problématiques liées à l'exercice de la fonction de directeur. Il est membre du groupe départemental directions d'école. A la demande de Monsieur le directeur académique, il aidera des directrices et directeurs d'écoles, dans des situations nécessitant une médiation sur le terrain.

REVALORISATION DES REMUNERATIONS, CARRIERES, MISSIONS DES PROFESSEURS

Le socle :

l'ISAE sera relevée et les taux de promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle augmentés.

Le Pacte :

Des missions complémentaires sont proposées aux enseignants volontaires :

- des missions pour renforcer l'accompagnement des élèves en classe de 6^{ème} (heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, devoirs faits obligatoires en classe de 6ème).
- Des missions pour renforcer les compétences des élèves de l'école élémentaire (soutien scolaire, se stages de réussite, et écoles ouvertes pendant les vacances scolaires.
- Enfin, dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement des écoles et la qualité du service public, des missions spécifiques pour élaborer des projets d'innovation pédagogique locaux qui permettent une meilleure réussite des élèves (notamment dans le cadre du CNR, référent inclusion).

La nouvelle classe de 6^{ème} : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047434012>

FAQ : <https://www.education.gouv.fr/mesures-de-revalorisation-des-remunerations-des-carrieres-et-des-missions-des-professeurs-foire-aux-378071>

PROJET « NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE » : FICHE AIDE DIRECTEURS

Afin d'aider au mieux les directrices et directeurs, pilote des projets, un document a été déposé sur le site direction 38 avec des conseils pour renseigner les différentes rubriques lors du dépôt d'un projet « NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE », sur l'application dédiée.

Le dossier doit faire apparaître un projet global, en lien avec le projet d'école, à déployer sur plusieurs années, pour en mesurer les effets sur un temps suffisant.

Lien : <https://direction-1d-38.web.ac-grenoble.fr/formation-initiale-2022-2023>

COMMISSION D'APPEL

Les deux notifications de poursuite de scolarité ont été rendues aux familles (proposition et décision de passage argumentées des conseils des maitres).

Rappel :

- Le caractère exceptionnel du redoublement. « Cette proposition fait l'objet d'un dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève et d'un avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. » (Article D. 321-6 du Code de l'éducation).
- L'avis de l'IEN, requis pour toute demande de redoublement, est donné en tenant compte des acquis



scolaires et de la situation de l'élève. Cet avis doit être pris en compte.



En cas de refus de la famille, celle-ci peut faire un recours. La décision définitive sera prise par la commission départementale d'appel, qui a lieu le 13 juin prochain.

Les directeurs sont chargés de constituer les dossiers en appel et de le transmettre à leur IEN. Il leur appartient de vérifier qu'ils comportent bien l'ensemble des pièces listées et de remplir l'annexe 6 pour en attester.

Si tous les partenaires (famille, conseil des maîtres et IEN) sont d'accord sur la décision, il n'est pas utile de constituer un dossier d'appel.

RETOUR SUR LES EVALUATIONS D'ECOLES

De janvier à mai 2023, ont eu lieu des évaluations de regroupements d'écoles sur l'ensemble du département. Les finalités de ces évaluations des écoles sont l'amélioration :

- du service public
- de la qualité des apprentissages
- des parcours des élèves
- de la réussite éducative dans un climat apaisé

L'évaluation d'école se compose de 2 phases :

- Un rapport d'autoévaluation élaboré par les équipes, qui interroge 4 champs d'investigation définis
- Un rapport d'évaluation externe, établi par une équipe pluri-catégorielle d'évaluateurs, après une observation et des échanges avec les différents acteurs des écoles concernées. Celui-ci restitué aux équipes qui l'auront validé, met en avant les points d'appui et propose des pistes d'évolution et des axes stratégiques d'actions possibles, qui serviront à l'élaboration du futur projet d'école.

Il s'agit bien d'établir avec l'ensemble des partenaires, un diagnostic partagé selon les problématiques des territoires.

Le rôle de la directrice et du directeur est de transformer l'individuel en collectif en pilotant pédagogiquement ce dispositif en lien avec le coordonnateur de l'équipe d'évaluateurs externes :

- Il anime l'évaluation de l'école et s'assure que l'autoévaluation se déroule selon le protocole défini
- Il sollicite le maire pour l'informer et avoir son accord pour d'éventuels entretiens menés par les évaluateurs externes avec les personnels sous sa responsabilité (ATSEM, personnels périscolaire)
- Il assure la liaison avec les autres personnels de direction des écoles du regroupement
- Il conduit en équipe l'élaboration du projet d'école qui fait suite à cette phase d'évaluation

Témoignages d'écoles en évaluation en 2023 :

« Cette immersion de quelques jours dans quatre écoles d'une autre circonscription a été très enrichissante pour moi. J'ai apprécié la qualité des échanges avec les enseignants et leur dynamisme. De notre côté, nous avons apporté un regard extérieur, un accompagnement bienveillant et constructif, dont les équipes ont su se saisir. » **Conseillère pédagogique de circonscription.**

« L'évaluation externe dans le 1^{er} degré, a permis un regard croisé et des approches complémentaires. La richesse des échanges, l'implication des personnels, leur volonté d'amener les élèves à développer leurs compétences montrent que notre école a des ressources précieuses. Je n'ai pu que me réjouir de ce temps de concertation qui je l'espère sera source de pistes de réflexion pour les équipes visitées ». **Cheffe d'établissement 2nd degré.**

« Je tiens à remercier l'équipe des évaluateurs pour leur bienveillance. Dans les classes, on a souvent la frustration de ne pas réussir notre métier aussi bien que nous le souhaiterions. Les échanges, les conseils adaptés à notre contexte d'école et les pistes de réflexion nous permettent d'avancer. » **Enseignante en école primaire.**

« L'évaluation d'école a été un moment clé de cette année scolaire. Elle nous a donné un travail très conséquent mais l'engagement de l'équipe est à souligner. La concertation a été riche et féconde. Le rôle du directeur est essentiel pour piloter les différentes phases, dont celle, primordiale, de l'auto-évaluation et des modalités de réflexion analytiques. La phase "évaluation" par les évaluateurs a été très bien vécue par l'ensemble de l'équipe et a été un vrai moment d'échange, de concertation, de prise de recul sur notre analyse... » **Directrice d'école**